



COMPTES COMBINÉS 2017

des sociétés d'assurance mutuelle de l'Union

Le Groupe des Assurances Mutuelles de l'Est est formé des sociétés d'assurance mutuelle suivantes :

- **GAMEST**
6 boulevard de l'Europe – BP 3169
68063 MULHOUSE Cedex
- **MUTUELLE DE L'EST "La Bresse Assurances"**
8 avenue Louis Jourdan – BP 158
01004 BOURG EN BRESSE
- **MUTUELLE ALSACE LORRAINE JURA**
6 boulevard de l'Europe – BP 3169
68063 MULHOUSE Cedex
- **MUTUELLE D'ASSURANCE DE LA VILLE DE COLMAR**
5 rue Etroite
68000 COLMAR
- **GIE GIGAM**
6 boulevard de l'Europe - BP 3169
68063 MULHOUSE CEDEX
- **LA BRESSE Courtage**
BP 158
01000 BOURG EN BRESSE
- **MUTUELLE D'ASSURANCE SOLIDAIRE**
39 rue du Jourdil
74960 CRAN GEVRIER
- **SOCIETE MUTUELLE D'ASSURANCES DE BOURGOGNE**
32 rue de la Préfecture
21000 DIJON
- **ESTASSUR COURTAGES**
16 rue Stanislas
68000 COLMAR
- **LA BRESSANE**
94 Grande Rue
01380 BAGE-LE-CHATEL

- **MUTUELLE D'ASSURANCES DE LA VILLE DE MULHOUSE**

3 Passage de l'Hôtel de Ville
68100 MULHOUSE

- **MUTUELLE D'ASSURANCES DE LA VILLE DE THANN**

78 Faubourg des Vosges
68804 THANN CEDEX



RAPPORT DE GESTION

du GROUPE DES ASSURANCES MUTUELLES DE L'EST

formé des Sociétés d'Assurance Mutuelle de l'Union de Réassurance

Une activité soutenue

Dans l'ensemble, les Mutuelles de l'Union ont fait preuve de dynamisme commercial tout en maîtrisant leurs résultats techniques.

- **La Mutuelle Alsace Lorraine Jura** a continué sa politique de diversification et a enregistré une diminution de 18.35 % de son encaissement qui s'établit à **33 425 K€** au 31/12/2017. Cette perte de chiffre d'affaire est essentiellement liée à l'arrêt progressif du dispositif GRL débuté en 2016 et dont le portefeuille est au 31.12.2017 quasi nul.
- **La Mutuelle de l'Est – La Bresse Assurances** a connu une diminution de son encaissement de 3.10 % s'établissant à **12 215 K€** résultant du plan de redressement débuté en 2015 et portant encore effet.
- **La Mutuelle d'Assurance de la Ville de Colmar**, tout en privilégiant la diversification de ses activités, a vu son encaissement progresser de **4.97 %** à **2 661 K€**.
- **La Mutuelle d'Assurance Solidaire**, rencontre toujours des difficultés à promouvoir ses offres de services même si l'on constate une recrudescence de l'activité. Son encaissement s'élève à **778 K€** en progression de 22.30%.
- **La Mutuelle de Bourgogne** voit son portefeuille augmenter de 9.67 % pour un encaissement de **3 950 K€**. Différents partenariats notamment en risque immeuble et protection juridique expliquent ce développement.
- **La Bressane**, présente un encaissement stable de **2 576 K€** en progression de 7.27%.
- **La Mutuelle d'Assurances de la Ville de Mulhouse**, présente un encaissement de **3 573 K€** en diminution de 1.49%.
- **La Mutuelle d'Assurances de la Ville de Thann**, présente un encaissement de **2 203 K€** en régression de 9.40% principalement impacté par le plan de redressement mené sur le portefeuille et sur l'organisation de la structure.

Les autres produits d'exploitation sont constitués des ressources générées par les autres activités annexes des structures du groupe. Ils s'élèvent à **1 247 K€**, en diminution de **9.34 %** liée à la perte de chiffre d'affaires.

Une sinistralité améliorée mais fragile

Les Mutuelles du GAMEST restent particulièrement exposées aux risques dommages du particulier et Automobile ce qui rend leurs résultats fragiles et nécessite une grande vigilance technique de leur part.

L'année 2017 présente un ratio brut de réassurance sinistre à prime en amélioration mais marquée par :

- un épisode de grêle évalué à 3 225 k€ au 31.12.2017
- et une sinistralité dégradée en incendie du particulier liée à une fréquence exceptionnelle de sinistre de moyenne intensité.

Sur le plan financier, l'année peut être qualifiée de satisfaisante compte tenu du contexte de marché avec un produit net rendu de **1 435 K€**.

Des résultats constants

Les résultats enregistrés au titre de l'exercice 2017 sont satisfaisants. Il est important de souligner que l'ensemble des mutuelles du GAMEST ont grâce à cet exercice conforté leurs fonds propres sociaux.

Les charges de fonctionnement et de développement des structures de l'Union atteignent **18 522 K€**, contenues à **29.56%** du chiffre d'affaires par rapport à 2016 (**29.63 %**) et ceux malgré la perte de chiffre d'affaire enregistré en 2017. La maîtrise de nos charges continue de faire l'objet de toutes les attentions, afin d'en diminuer l'impact notamment via la mutualisation des moyens et des services mis à la disposition des différentes structures.

Le ratio combiné net 2017 s'établit à 91.64% en amélioration de 4.40 points par rapport à 2016.

Le résultat bénéficiaire net combiné part groupe s'établit en 2017 avec un bénéfice de **3 633 K€ (2016 : 3 427 K€)**.

Le renforcement de + **12.3 %** des fonds propres du GAMEST, qui atteint aujourd'hui un montant de **25 910 K€** vient de la souscription de certificats mutualistes par les mutuelles membres et n'a pas d'impact sur les fonds du Groupe. Ces derniers se bonifient néanmoins de **8.37 %** à **45 238K€**, notamment grâce à l'enregistrement de bons résultats sur l'exercice.

Evènements post-clôture

Il convient de noter qu'aucun événement susceptible de modifier les comptes arrêtés par le Conseil d'Administration n'est survenu postérieurement à la clôture de l'exercice.

Julien POUGET
Directeur Général



Benoît STURNY
Président du Conseil d'Administration



COMPTE DE RÉSULTAT COMBINÉ AU 31 DECEMBRE 2017

Chiffres en K€

COMPTE DE RESULTAT	Activité Assurance non vie	Activité Assurance vie	Autres activités	Total 2017	RAPPEL 2016
Primes émises	59 535			59 535	67 512
Variations des primes non acquises	3 133			3 133	151
Primes acquises	62 669			62 669	67 663
Chiffre d'affaires ou produits des autres activités			940	940	963
Autres produits d'exploitation	1 247			1 247	1 375
Produits financiers nets de charges	1 426		5	1 431	1 810
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION COURANTS	65 345		945	66 290	71 810
Charges des prestations d'assurance	-37 318			-37 318	-53 176
Charges ou produits nets des cessions en réassurance	-7 649			-7 649	3 048
Charges des autres activités			- 1 404	- 1 404	- 1 344
Charges de gestion	-15 075			-15 075	- 16 024
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION COURANTES	-60 042		- 1 404	- 61 446	- 67 496
RESULTAT DE L'EXPLOITATION COURANTE	5 303		- 459	4 844	4 314
Autres produits nets	-			-	1
Résultat exceptionnel	185		1	184	-10
Participation des salariés					
Impôt sur les résultats	- 1 151		58	- 1 093	- 503
RESULTAT NET	4 337		-402	3 935	3 802
Dotation amortissement fonds de commerce				- 375	- 385
RESULTAT NET DE L'ENSEMBLE DES COMBINES				3 560	3 417
Intérêts minoritaires				-73	-10
RESULTAT NET (PART DU GROUPE)				3 633	3 427



BILAN COMBINE AU 31 DECEMBRE 2017

ACTIF
Chiffres en K€

	2017	RAPPEL 2016
- ACTIFS INCORPORELS	1 209	1 638
- PLACEMENTS DES ENTREPRISES D'ASSURANCE	76 066	76 848
- Terrains et constructions	6 323	5 815
- Placements dans des entreprises liées et dans des entreprises avec lesquelles existe un lien de participation		
- Autres placements	69 743	71 032
- PART DES CESSIONNAIRES ET RETROCESSIONNAIRES DANS LES PROVISIONS TECHNIQUES	47 428	48 028
- CREANCES NEES DES OPERATIONS D'ASSURANCE OU DE REASSURANCE	6 725	4 054
- AUTRES CREANCES	631	802
- AUTRES ACTIFS	6 946	5 804
- Autres immobilisations financières.....	6	6
- Immobilisations corporelles	1 079	992
- Autres (banque – trésorerie).....	5 861	4 806
- COMPTES DE REGULARISATION - ACTIF	808	913
- Frais d'acquisition reportés.....	593	764
- Autres	215	150
TOTAL DE L'ACTIF	139 812	138 087

BILAN COMBINE AU 31 DECEMBRE 2017

PASSIF

Chiffres en K€

	2017	RAPPEL 2016
- CAPITAUX PROPRES	45 238	41 746
- Capital social ou fonds équivalents	22 265	22 188
- Primes		
- Réserves et résultat combinés	22 973	19 558
- Autres		
- INTERETS MINORITAIRES	38	111
- PROVISIONS TECHNIQUES BRUTES	79 248	81 057
- Provisions techniques vie		
- Provisions techniques non vie	79 248	81 057
- PROVISIONS TECHNIQUES EN UC		
- PROVISIONS REGLEMENTEES AUTRES QUE TECHNIQUES	7	8
- PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	538	669
- DEPOTS RECUS DES REASSUREURS	144	175
- DETTES NEES DES OPERATIONS D'ASSURANCE OU DE REASSURANCE	5 936	5 674
- AUTRES DETTES	8 560	8 497
- COMPTES DE REGULARISATION - PASSIF	103	151
- DIFFERENCES DE CONVERSION		
TOTAL DU PASSIF	139 812	138 087

ENGAGEMENTS HORS BILAN

- Engagements reçus :

valeur reçue en nantissement des réassureurs :

42 433 K€



ANNEXE AUX COMPTES COMBINÉS DE L'EXERCICE 2017

I. FAITS DE L'EXERCICE

Au cours de l'exercice, les faits suivants ont concouru à l'évolution des activités et de l'organisation du GAMEST :

- Mise en place d'un nouveau service mutualisé, prenant en charge les sinistres Dommages aux Biens et auto pour 4 des 8 mutuelles de l'Union.
- Emission de certificats mutualistes à destination des mutuelles du Groupe dont la 1ere période de souscription 2016 avait permis au GAMEST de renforcer ses fonds propres à hauteur de 1 527 000 € et dont la 2^{ème} période renforce les capitaux du GAMEST de 2 719 000 € .
- Négociation d'un plan pluri annuel avec nos réassureurs visant à sécuriser dans le temps les conditions du soutien de nos partenaires, à partir de 2018
- Finalisation des travaux relatifs aux recommandations faites par l'ACPR dans son rapport définitif daté du 21 décembre 2015.
- Suivi des plans de redressement
 - o MDE, SMAB et MAVIT: les efforts débutés entre 2013 et 2016 portent aujourd'hui leurs fruits, avec le retour depuis deux ans à une rentabilité opérationnelle permettant le renforcement de ces structures.
 - o MAS : une action renforcée de surveillance du portefeuille est menée depuis 2016

II. INFORMATION SUR LE CHOIX DES METHODES

1. Référentiel comptable

Les comptes combinés du GAMEST sont établis conformément à l'arrêté du 17 janvier 2001, portant homologation du règlement n° 2000-05 du 7 décembre 2000 du Comité de Réglementation comptable relatif aux règles de consolidation et de combinaison des entreprises régies par le Code des Assurances, modifié par le règlement n°2015-09 de l'ANC, complété de l'avis C.N.C. n° 00-18 du 20 octobre 2000 relatif à la combinaison ainsi que des différents avis du comité d'urgence relatifs à l'application de cet arrêté. A défaut, s'applique le règlement n° 99-02 du CRC relatif au plan comptable général.

Les comptes combinés du GAMEST sont établis, conformément aux principes comptables généraux applicables en France aux entreprises d'assurance et aux méthodes d'évaluation mentionnées en section III du règlement énoncé ci-dessus.

2. Méthode de combinaison/consolidation

Une combinaison par agrégation est réalisée pour les sociétés d'assurance mutuelle ; le fonds d'établissement correspond au cumul de ces sociétés.

Les sociétés contrôlées de manière exclusive sont considérées par la méthode de l'intégration globale. Le contrôle exclusif résulte de la détention directe ou indirecte de la majorité des droits de vote à l'assemblée.

III. INFORMATION SUR LE PÉRIMÈTRE DE COMBINAISON

La présente combinaison est établie entre :

- Le GAMEST, Union de Réassurance
- et les **MUTUELLES ADHERENTES** et leurs filiales :
 - la MUTUELLE DE L'EST "La Bresse Assurances" dont le siège social est à 01004 BOURG EN BRESSE – 8 avenue Louis Jourdan et sa filiale, la Sàrl BRESSE COURTAGE dont le siège social est à 01004 BOURG EN BRESSE – 8 avenue Louis Jourdan
 - la MUTUELLE ALSACE LORRAINE JURA dont le siège social est à 68100 MULHOUSE – 6 boulevard de l'Europe et sa filiale la Sàrl ESTASSUR Courtage dont le siège social est à 68000 COLMAR - 16 rue Stanislas
 - la MUTUELLE D'ASSURANCES DE LA VILLE DE COLMAR dont le siège social est à 68000 COLMAR – 5 rue Etroite
 - le GIE GIGAM dont le siège social est à 68100 MULHOUSE – 6 boulevard de l'Europe.
 - la MUTUELLE D'ASSURANCE SOLIDAIRE dont le siège social est à 74960 CRAN GEVRIER – 39 rue du Jourdil.
 - La SOCIETE MUTUELLE D'ASSURANCES DE BOURGOGNE dont le siège social est à 21000 DIJON – 32 rue de la Préfecture
 - La BRESSANE dont le siège social est à 01380 BAGE LE CHATEL – 94 Grande Rue
 - La MUTUELLE D'ASSURANCES DE LA VILLE DE MULHOUSE dont le siège social est à 68100 MULHOUSE – 3 passage de l'Hôtel de Ville
 - La MUTUELLE D'ASSURANCE DE LA VILLE DE THANN dont le siège social est à 68804 THANN Cedex – 78 Faubourg des Vosges

IV. INFORMATIONS SUR LES MÉTHODES ET RÈGLES D'ÉVALUATION

Les principes et modes d'évaluation retenus sont ceux définis par le Code des Assurances et lorsque ledit Code ne le prévoit pas, par ceux appliqués par le Plan Comptable Général.

1. Immobilisations incorporelles

- Ce poste comprend :
 - le coût des "pas-de-porte »,
 - le coût des portefeuilles figurant au bilan pour leur coût d'achat. Si à la clôture de l'exercice, la valeur du portefeuille est inférieure au prix de reprise, une provision est constituée.
La valorisation du fonds Estassur dans les comptes combinés a été basée sur des données prévisionnelles tenant compte à la fois d'une évolution du Chiffre d'affaire et de la réorganisation de la structure;
 - le coût des logiciels informatiques

- Le mode de calcul des amortissements des logiciels n'est pas identique dans les comptes du GIGAM ou des mutuelles. En effet :
 - les progiciels et matériels informatiques des mutuelles sont amortis sur une durée de 3 ans
 - les logiciels du GIGAM sont amortis sur 5 ans.

Cette divergence s'explique par la nature des logiciels concernés et leurs durées de vie.

- Le coût d'achat des portefeuilles est comparé à la valeur portefeuille des contrats d'origine encore en vigueur au 31/12/2017, la dépréciation correspondant à l'écart.

Le fonds commercial comprend :

- un écart d'évaluation de 906 k€ permettant de constater la juste valeur des portefeuilles existants à la date d'entrée dans le groupe.
- un écart d'acquisition de 24 k€ amorti sur une durée raisonnable qui correspond à 5 ans à compter de 2013.
- Depuis 2014, les fonds commerciaux sont amortis sur une durée de 5 ans sur la base de leur valeur brute comptable.

Au 31/12/2017 la dotation aux amortissements constatée s'établit à 375 k€ et inclut l'amortissement du fonds EstAssur réévalué ainsi que l'écart d'acquisition. En outre une reprise des provisions pour dépréciation des fonds de commerce comptabilisées dans les comptes sociaux des structures a été faite à hauteur de 78 k€.

2. Placements immobiliers

Les règlements du comité de la Réglementation Comptable CRC n) 2002-10 relatifs à l'amortissement et à la dépréciation des actifs et les règlements CRC n° 2004-06 relatifs à la définition, la comptabilisation et l'évaluation des actifs, sont appliqués depuis le 1er janvier 2005.

Les nouveaux principes généraux et modalités d'application ont été appliqués en ce qui concerne :

- l'approche par composants qui consiste à différencier les éléments constitutifs d'un actif lorsque ceux-ci ont des durées ou des rythmes d'utilisation différents de l'immobilisation dans son ensemble
- les durées d'amortissement qui sont déterminées en fonction de la durée économique estimée du bien.

Pour l'ensemble des actifs immobiliers, il a été défini les composants et les durées d'amortissement suivants :

Composants	Durées retenues linéaires
Structure / gros œuvre	50 à 120 ans
Façades / Toitures	30 ou 35 ans
Installations Générales et Techniques	25 ans
Agencements	15 ans

La valeur de réalisation des immeubles est déterminée à partir d'expertises quinquennales.

3. Autres Placements

Les placements sont enregistrés à leur prix d'acquisition. Pour les obligations, la différence entre celui-ci et la valeur de remboursement est rapportée au résultat sur la durée restant à courir jusqu'à la date de remboursement.

En fin d'exercice, la valeur de réalisation correspond au dernier cours coté au jour de l'inventaire.

Pour les actions en situation de moins-value durable, une provision pour dépréciation durable est constituée par rapport à la valeur de réalisation.

Pour les obligations, une provision pour dépréciation serait constituée si le débiteur ne serait pas en mesure de respecter ses engagements.

Depuis 2014 les intérêts courus non échus comptabilisés ont été reclassés sur les lignes de placements et viennent ainsi augmenter leur valeur nette comptable ; en contrepartie ils ne figurent plus sur le poste de régularisation de l'actif.

La zone euro traverse une crise liée à la dette souveraine dans plusieurs pays à cause de l'accumulation de déséquilibres financiers, budgétaires et économiques excessifs.

S'ajoute à cette crise, une croissance économique déportée vers les pays émergents qui est de nature à complexifier le retour aux équilibres budgétaires et rendent les banques très frileuses dans leur rôle de soutien aux entreprises.

Les conséquences pour l'activité financière du GAMEST sont ressenties au niveau des investissements en "taux" que nous privilégions mais dont le rendement s'amenuise, mais également au niveau de nos placements actions, marché sur lequel nous prenons de la distance suite aux dépréciations enregistrées depuis 2008. Aucun placement détenu n'a une exposition aux dettes souveraines.

4. Investissement informatique

L'Union de Réassurance n'est plus détentrice des logiciels informatiques développés pour son compte et acquis par ses soins.

Cette charge est désormais transférée au GIE GIGAM constitué à cet effet en 2007.

Dans le cadre des conventions passées avec le GIE GIGAM, les logiciels sont mis à la disposition des Sociétés d'assurance mutuelle adhérentes moyennant une redevance annuelle adaptée à la configuration de leurs équipements.

5. Créances

Les créances sont inscrites à leur valeur nominale.

Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque leur valeur recouvrable est inférieure à leur valeur nette comptable.

Les créances nées d'opérations d'assurance regroupent principalement les soldes débiteurs des comptes des assurés ainsi que les primes acquises et non émises.

6. Autres actifs

Les autres actifs se composent principalement des immobilisations corporelles d'exploitation. Les actifs corporels d'exploitation sont inscrits à l'actif du bilan pour leur coût d'acquisition et font l'objet d'un amortissement annuel selon des durées variant de 4 à 10 ans.

7. Comptes de régularisation actif et passif

Les postes comptes de régularisation actif et passif se composent principalement, des frais d'acquisition reportés, des charges constatées d'avance et régularisations diverses. Les intérêts courus non échus sur obligations ayant été reclassés sur les lignes de placements afférentes.

8. Frais d'acquisition reportés

Les frais d'acquisition sont reportés de manière identique aux primes.

9. Provisions techniques

Les provisions sont déterminées en brut de réassurance, la part à la charge des réassureurs figurant à l'actif.

○ **Provisions pour primes non acquises**

La provision pour primes non acquises constate, pour l'ensemble des contrats en cours, la part des cotisations émises et restant à émettre qui se rapporte à la période comprise entre la date prochaine échéance de cotisation ou à défaut le terme du contrat.

○ **Provisions pour sinistre**

Ce sont des provisions correspondant à la valeur estimative des dépenses en principal et en frais tant internes qu'externes, nécessaires au règlement de tous les sinistres survenus et non payés.

Les prévisions de recours sont estimées en fonction du degré de recouvrabilité.

Une provision de gestion est destinée à couvrir les frais futurs liés aux sinistres en suspens. Cette provision tient compte des coûts internes du Groupe.

Les modalités de provisionnement relatives à l'assurance automobile ont été revues conformément aux dispositions de l'article R 331-26 du CA et les montants obtenus ont été comparés selon différentes méthodes en vue d'opérer une différenciation selon la nature des prestations.

Par ailleurs, les paramètres de calcul des provisions de maintien en arrêt de travail ont été revus conformément aux dispositions de l'article A 331-22 du CA.

○ **Autres provisions techniques**

◆ *Provisions pour risques en cours*

Le calcul est effectué par méthode statistique globalement pour chaque catégorie d'assurance. Elle représente les pertes futures, c'est-à-dire la part des sinistres frais de gestion inclus qui excède la fraction de prime reportée sur l'exercice suivant et les exercices ultérieurs.

L'assiette de primes servant de base au calcul est complétée depuis 2015 des primes afférentes aux contrats à échéance 1^{er} janvier et 1^{er} février depuis 2017.

◆ *Provisions d'égalisation*

Cette provision est destinée à faire face aux charges exceptionnelles afférentes aux opérations garantissant les risques Catastrophes Naturelles et Tempête.

La provision pour égalisation s'établit au 31.12.2017 à 1 400 000 €.

◆ *Provision pour risques croissants*

La provision pour risques croissants est destinée à couvrir les risques de maladie et d'invalidité et égale à la différence des valeurs actuelles des engagements respectivement pris par l'assureur et par les assurés.

Compte tenu de l'intégration du portefeuille d'une nouvelle adhérente au GAMEST, une provision pour risques croissants est constituée à hauteur de 630 K€.

◆ *Provisions pour Risques d'Exigibilité*

Destinée à faire face aux engagements dans le cas de moins-values latentes des actifs mentionnés à l'article R 332-20, la provision pour risques d'exigibilité (P.R.E.) est calculée selon les dispositions de l'article R 332-5-1 modifié par l'article 211 du décret 2003-1236 du 22 décembre 2003.

Cette provision inscrite dans les comptes sociaux est, le cas échéant, éliminée dans les comptes combinés.

10. Provisions pour risques et charges

Elles sont déterminées par chaque Mutuelle combinée. Ces provisions sont destinées à faire face à certains risques et charges nettement précisées quant à leur objet et que des événements survenus ou en cours rendent probables.

Les provisions pour risques et charges comprennent les provisions pour impôts différés, les provisions pour litiges, les provisions pour indemnités de fins de carrière et autres provisions pour risques et charges.

En matière d'indemnité de fin de carrière, l'ensemble des engagements du Groupe vis-à-vis de ses salariés en activité est couvert soit par la souscription de contrats collectifs d'assurance, soit par une provision correspondant à la charge non couverte, conformément à la méthode dite préférentielle.

Seul le GIE GIGAM qui du fait de la reprise par transfert de salariés travaillant auparavant chez un prestataire présente aujourd'hui un engagement non comptabilisé et couvert partiellement par un contrat collectif. De ce fait la provision a été complétée dans les comptes combinés afin d'intégrer l'ensemble des engagements du Groupe. Cette provision complémentaire a été évaluée à 114 k€.

Au 31.12.2017, la provision pour indemnité de fin de carrière comptabilisée par l'ensemble des mutuelles s'établit à 228 k€.

11. Impôts différés

Les impôts sur les bénéfices regroupent tous les impôts assis sur le résultat, qu'ils soient exigibles ou différés. Une différence temporaire, source d'impôt différé, apparaît dès lors que la valeur comptable d'un actif ou d'un passif est différente de sa valeur fiscale.

En cas de situation nette fiscale passive, les impôts différés sont systématiquement comptabilisés par exercice estimé d'exigibilité. En revanche, en cas de situation nette fiscale active, un impôt différé n'est comptabilisé que lorsque la société anticipe des résultats fiscaux bénéficiaires suffisamment importants pour permettre de couvrir l'imposition différée.

Par prudence, il a été décidé de ne pas activer la fiscalité différée s'établissant au 31.12.2017 à 1 004 K€ (1 404 K€ au 31.12.2016). Ce montant se décompose comme suit :

- 244 K€ au titre de différences temporaires
- 760 K€ au titre du report de déficit.

12. Autres activités

Les autres activités représentent l'activité courtage du Groupe et l'activité informatique du GIE GIGAM.



V. ÉLIMINATION DES OPÉRATIONS INTRA-GROUPE

Sont éliminées les opérations intra-groupe suivantes :

- ◆ les comptes courants enregistrant notamment l'utilisation de biens et services communs
- ◆ les facturations de prestations réciproques entre le GAMEST, les cédantes et le GIE GIGAM
- ◆ les opérations de réassurance intra-groupe
- ◆ la participation au bénéfice.

VI. PÉRIMÈTRE DE COMBINAISON

Le Groupe GAMEST présente des comptes combinés en application de la réglementation qui prévoit que lorsque des entreprises d'assurance constituent un ensemble dont la cohésion ne résulte pas de lien en capital, l'une d'elles doit établir et publier les comptes combinés.

Une convention de combinaison a été signée le 26 avril 2006 entre le GAMEST et la Mutuelle de l'Est "La Bresse Assurances" et sa filiale la Bresse Courtage détenue à 100 %, la Mutuelle Alsace Lorraine et la Mutuelle d'Assurance de la Ville de Colmar.

Le GIE Informatique GIGAM constitué entre les membres du GAMEST et en association parallèle avec d'autres Sociétés d'assurance mutuelle est intégré dans la combinaison des comptes. La convention régulière a été signée à cet effet le 15.11.2007.

A compter du 1er janvier 2012, la **Société Mutuelle d'Assurances de Bourgogne** de DIJON a rejoint le Groupe. Elle est intégrée dans la combinaison des comptes.

La fusion avec transfert du portefeuille de Jurassurance et de la Mutuelle Alsace Lorraine a été confirmée par publication au Journal Officiel du 30 novembre 2012. La nouvelle entité se dénomme **MUTUELLE ALSACE LORRAINE JURA**.

La **SARL ESTASSUR Courtage** rejoint également le groupe à travers le rachat de parts par la Mutuelle Alsace Lorraine Jura à effet du 4 décembre 2012.

La Mutuelle Alsace Lorraine Jura détient 59.33% du capital, le 41.67% représentant les intérêts minoritaires de la combinaison.

Pour rappel le résultat de la SARL ESTASSUR n'a pas été repris dans le résultat des comptes combinés au 31.12.12.

Depuis le 1er janvier 2015, la **BRESSANE**, la **Mutuelle d'Assurances de la Ville de Mulhouse** et la **Mutuelle d'Assurances de la Ville de Thann** ont rejoint le GAMEST. Elles sont de ce fait intégrées dans la combinaison des comptes.

VII. CHANGEMENT DE MÉTHODE COMPTABLE

Aucun changement de méthode comptable n'a été effectué au cours de l'exercice.

VIII. PERSPECTIVES – AUTRES INFORMATIONS

En 2017, nous avons continué de renforcer la mutualisation des services en créant un service mutualisé de la gestion des sinistres Dommages/RC et Auto pour les mutuelles volontaires.

D'importants travaux autour de la sécurisation de nos systèmes d'information ont par ailleurs été engagés et renforceront notre structure en 2018.

En parallèle, une réflexion a été engagée autour de la priorité à donner au développement rentable et au passage à une organisation agile.

Ces actions seront poursuivies en 2018 afin de renforcer les compétences au service de nos cédantes.

Nous restons également attentifs aux sollicitations d'autres mutuelles qui souhaiteraient rejoindre notre Union.



NOTES SUR LE BILAN ET LE COMPTE DE RÉSULTAT

COMPTES COMBINÉS 2017

Chiffres en K€

BILAN

Immobilisations incorporelles :

Valeurs brutes

	31.12.2016	Acquisitions	Cessions	31.12.2017
Frais d'établissement				
Droits au bail	-			
Logiciels	5 626	334	57	5 903
Autres actifs incorporels	25			25
Fond commercial	1 875			1 875
TOTAL	7 526	334	57	7 803

Placements immobiliers :

Valeurs brutes

	31.12.2016	Acquisitions	Cessions	31.12.2017
Constructions	9 077	838	14	9 901
Terrains	915	42		957
TOTAL	9 992	880	14	10 859

Actifs corporels d'exploitation :

	31.12.2016	Acquisitions	Cessions	31.12.2017
Mobilier/Matériel	1 131	134	88	1 177
Dépôts versés	5		1	4
Véhicules de transport	86	54	50	90
Immobilisations en cours				
Agencements	2 424	105	13	2 515
TOTAL	3 645	293	153	3 785

Amortissements :

	31.12.2016	Acquisitions	Reprises	31.12.2017
Immobilisations incorporelles	5 888	778	71	6 595
Actif immobilier	4 177	836	477	4 536
Immobilisations corporelles d'exploitation	2 653	221	168	2 706
TOTAL	12 718	1 836	716	13 837



Autres immobilisations et placements :

(BRUT)

	31.12.2016	Acquisitions	Cessions	31.12.2017
Placements immobiliers	1 957	566	67	2 456
Actions cotées	10 010	192	139	10 063
Obligations cotées	23 822	2 068	3 405	22 485
Autres valeurs				
Prêts	103	4	10	97
Actions / parts /OPCVM	535	885	190	1 230
Comptes à terme	16 499	11 526	17 575	10 450
Dépôts auprès des établis. De crédit	18 835	20 547	15 777	23 605
Placements dans les entreprises liées	50		2	47
Certificats mutualistes	-	2 719	2 719	-
Titres de participation	65	2	-	66
TOTAL	71 874	38 509	39 884	70 499
Provision pour dépréciation	842	20	105	756
NET	71 032	38 489	39 779	69 743

Placements avec estimation et valeur de réalisation

	Prix d'achat	correct.val. et prov. Dépreciat.	Valeur nette au bilan	Estimation et valeurs de réalis 31.12.17
Placements immobiliers	2 432	24	2456	2 979
Actions cotées	10 063	231	9 832	10 519
Obligations cotées	22 483	511	21 972	23 656
Autres valeurs				
Prêts	97		97	97
Actions / parts /OPCVM	1 230	12	1218	1 238
Comptes à terme	10 229	-221	10 450	10 359
Dépôts auprès des établis. De crédit	23 605	2	23 602	23 604
Titres de participation	66		66	66
Placements dans entreprises liées	47		47	47
Terrains et constructions	10 859	4 536	6 323	14 049
TOTAL	81 111	5 048	76 063	86 614

Créances

	31.12.2016	Augm.	Dimin.	31.12.2017
Part dans PNA	705		190	515
Part dans les SAP	44 669	1 041	271	45 439
Part provision pour risques en cours	2 654		1 180	1 474
TOTAL	48 028	1 041	1 641	47 428

Capitaux propres part Groupe:

<i>Rubrique</i>	Fonds établis.	Réserve	Résultat	TOTAL
Fonds propres part groupe au 31 12 2016	22 187	16 131	3 427	41 745
Affectation du résultat		3 410	- 3 427	-17
Résultat de l'exercice 2017			3 633	3 633
Droit d'adhésion	79			79
Réaffectation fonds propres		-1		-1
Ristourne aux sociétaires		-200		-200
Fonds propres au 31.12.2017	22 266	19 340	3 633	45 238

Intérêts des minoritaires:

<i>Rubrique</i>	Fonds établis.	Réserve	Résultat	TOTAL
Fonds propres intérêts des minoritaires au 31 12 2016		38		38
Résultat de l'exercice 2017			-73	-73
Fonds propres au 31.12.2017		38	-73	-35

Contributif capitaux propres (part GROUPE) :

	Fonds propres
Fonds propres au 01/01	41 745
Ristournes aux sociétaires	-200
Reprise réserve de réévaluation	- 1
Résultat distribué	-17
Droits d'adhésion	79
Résultat 2017	3 633
TOTAL	45 238

Provisions techniques :

	31.12.2016	Augm.	Dimin.	31.12.2017
Provisions pour Sinistres à payer	83 128	3 525	7 790	78 863
Prévisions pour recours à encaisser	-16 810	5 285	-385	-11 140
Provisions pour primes non acquises	7 798	4 135	6 062	5 870
Provisions pour risques en cours	3 077		1 287	1 791
Provisions pour frais de gestion sinistre	1 971	13	151	1 834
Provisions pour risques croissants	570	60		630
Provision pour égalisation	1 400			1 400
TOTAL	81 134	13 018	14 904	79 248

Etats des provisions pour risques et charges :

	31.12.2016	Augm.	Dimin.	31.12.2017
Provision pour indemnité de fin de carrière	114	149	35	228
Autres provisions	486	10	262	233
Provision Médailles du travail	72	16	11	77
TOTAL	671	175	308	538

Créances et dettes d'exploitation :

Créances

	31.12.2016	31.12.2017	jusqu'à un an	de un à cinq ans
Créances nées d'opérat. d'assurance directe	1 954	5 523	5 523	
Créances nées d'opérat. de réassurance	6 644	1 202	1 202	
Etat, organis. Sécu. Soc.et collect.publiques	577	313	313	
Personnel	4	12	10	1
Débiteurs divers	13	289	285	4
TOTAL	9 192	7 338	7 333	5

Dettes

	31.12.2016	31.12.2017	jusqu'à un an	de un à cinq ans
Dettes nées d'opérations d'ass. Directes	2 522	1 439	1 439	
Dettes nées d'opérations de réassurance	4 072	4 497	4 497	
Dépôts espèces				
Dettes envers les établissements de crédit	5 301	4 558	1 446	3 112
Personnel	600	662	662	
Etat, organismes Sécurité Sociale	1 500	1 846	1 846	
Sociétaires – Ristournes à répartir	45	76	76	
Autres emprunts et espèces locataires	-73	35	31	4
Créditeurs divers	1 121	1 383	1 383	
TOTAL	15 087	14 496	11 380	3 116

Compte de régularisation actif et passif :

Actif

	31.12.2016	Augm.	Dimin.	31.12.2017
Intérêts et loyers courus et non échus				
Frais acquisition reportés	764	16	187	593
Autres comptes	79	7		86
Charges constatées d'avance	70	121	63	129
TOTAL	913	144	250	808

Passif

	31.12.2016	Augm.	Dimin.	31.12.2017
Autres comptes				
Produits constatés d'avance	23		12	12
Commissions reçues d'avance du réass.	128		36	91
TOTAL	151		48	103

Au niveau des comptes combinés, les surcotes et décotes et les intérêts courus non échus sur placement ont depuis 2014 été reclassées dans les placements financiers correspondants.

COMPTE DE RÉSULTAT

Primes

Ventilation des primes acquises	2016	2017
Primes émises	63 927	56 394
Complément de primes	3 585	3 141
Variation des primes acquises non émises	-62	-16
Variation des primes à annuler	90	12
Variation des primes non acquises	1 238	1 850
Variation des provisions pour risques en cours	- 1 114	1 287
TOTAL des primes acquises	67 663	62 669

Depuis 2014, les compléments de prime ont été reclassés en primes et ne font donc plus partie des autres produits techniques.

Ventilation des primes cédées	2016	2017
Primes émises	- 29 303	-30 029
Variation des primes acquises non émises		
Variation des primes à annuler		
Variation des primes non acquises	- 1922	-190
Variation des provisions pour risques en cours	1 135	-1 180
TOTAL des primes cédées	-30 090	-31 399

Cotisation par catégorie

	DOMMAGES CORPORELS INDIVIDUELS (cat. 20)		AUTOMOBILE		DOMMAGES AUX BIENS		CATASTROPHES NATURELLES	RESPONS. CIVILE GENERALE	PROTECTION JURIDIQUE	PERTES PECUNIAIRES DIVERSES	TOTAL
	Santé (frais de soins)	Autres (dont Incap inval)	RC (cat. 22)	DOMMAGES (cat. 23)	PARTICULIERS (cat. 24)	PROF. ET AGRIC. (cat. 25-26)	(cat. 27)	(cat. 28)	(cat. 29)	(cat. 31)	(cat. 20 à 31)
Primes et accessoires émis	2 125	1 771	3 003	5 373	30 228	6 464	3 118	1 647	1 848	3 958	59 535
Charges d'annulations	0	0	-1	-1	-6	-1	-1	0	0	-1	-12
Ristournes											
Primes à émettre nettes clôture	8	7	11	20	111	24	11	6	7	15	219
Primes à émettre nettes ouverture	7	7	11	18	108	24	12	8	6	34	235
Sous-total primes nettes	2 127	1 771	3 004	5 375	30 238	6 465	3 118	1 645	1 849	3 939	59 532
Variation de provision pour primes non acquises											
Prov. primes non acquises clôture	9	121	167	511	3 605	1 813	415	233	100	666	7 661
Prov. primes non acquises ouverture	9	84	315	194	3 895	1 999	451	1 492	137	2 224	10 798
Sous-total variation de provision pour primes non acquises	1	38	-148	317	-290	-186	-36	-1 259	-36	-1 538	-3 137
Sous total primes de l'exercice	2 126	1 733	3 152	5 058	30 527	6 650	3 154	2 905	1 885	5 477	62 669

Autres produits techniques

Autres produits techniques	2016	2017
Autres produits techniques	1 375	1 247
Autres produits techniques nets	1 375	1 247

Sinistres

Charges des sinistres brutes	2016	2017
Prestations et frais payés	38 244	32 554
Charges des provisions pour sinistres	10 833	1 268
Autres charges de gestion	4 003	3 435
Total des sinistres bruts	53 080	37 257

Charges sinistres cédées	2016	2017
Prestations et frais payés	18 186	16 454
Charges des provisions pour sinistres	7 861	770
Total des sinistres cédés	26 047	17 224

Charges de gestion

	2016	2017
Frais de sinistres	4 003	3 435
Frais d'acquisition	7 711	7 406
Frais d'administration	5 346	4 725
Autres charges techniques	2 989	2 956
Dotation provision d'égalisation et risques croissants	96	60
TOTAL	20 145	18 582

Ventilation des produits et charges de placements :

	2016	2017
Produits		
Revenus des placements	2 248	2 117
Profits de réévaluation	1	1
Profits de réalisation :		
– sur valeur mobilière	176	46
– sur immeuble	252	-
Intérêts bancaires et Prêts	9	14
Reprise provision dépréciation placements	62	102
Autres produits de placements		
Produits diff. remboursement à percevoir		1
	2 748	2 281
Charges		
Intérêts sur emprunts	55	89
Frais externes gestion sur immeubles et titres	210	27
Frais internes de gestion sur placements	224	391
Dotation provision pour charges		
Dotation provision dépréciation durable	64	8
Perte sur cession valeurs mobilières	83	1
Amortissement des différences de prix de remboursement.	152	145
Amortissement. Imm. dotation prov. dépréciation placements	150	196
TOTAL	938	856

Produits et charges exceptionnels

	2016	2017
Produits		
Profits cessions éléments d'actifs		8
Cession droit d'exploitation de portefeuille		
Profits exceptionnels divers	96	395
TOTAL	96	403
Charges		
Pertes ex. antérieurs (créances)		
VNC des actifs cédés	6	19
Achat portefeuille agent/courtiers		
Dotations prov exceptionnelles pour litiges		10
Charges exceptionnelles diverses	100	190
TOTAL	106	219

Ventilation des charges de personnel

Nature	2016	2017
Salaires bruts	3 882	3 695
Charges sociales	1 539	1 489
Taxes sur salaires	424	392
TOTAL	5 844	5 576

Commissions d'assurance directe

	2016	2017
Commissions	9 903	8 984

Preuve d'impôts

	2017
Résultat net de la combinaison avant impôts	4 653
Charge théorique d'impôt : (Taux d'impôt : 33,33 %)	1 551
Différences permanentes	- 620
Différences temporaires	124
Différentiels de taux d'imposition	- 50
Différentiels sur retraitement de consolidation	89
Charge effective d'impôt	1 093

Effectif au 31 décembre	2016	2017
Cadres	26	29
Mandataires sociaux		
Employés	62	73
TOTAL effectif	88	102

Autres activités	2016	2017
Produits	963	940
Charges	1 707	1 767

Contrôle des comptes

Le montant total des honoraires facturés au titre de l'exercice 2017 s'est élevé à **381 689 €**.

Cette charge est scindée entre, d'une part, le contrôle légal des comptes du GAMEST réalisé par les Commissaires aux Comptes dans le cadre de leurs mandats pour 168 738 € et, d'autre part, les autres prestations afférentes à Solvency 2 ainsi que des honoraires d'avocats et de consultants pour 212 951 €.



En application des dispositions de l'article R 322-55-5 du Code des Assurances relatif à l'administration des sociétés d'assurance mutuelle, sont mentionnés comme suit les autres mandats exercés par les dirigeants du GAMEST :

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

- Me Philippe EISER**, Administrateur de la MUTUELLE DE L'EST "La Bresse" Assurances,
Administrateur de la MUTUELLE ALSACE LORRAINE JURA
- Me Dominique GRUNENWALD**, Administrateur de la MAVIC
Président d'Honneur et membre de droit du Conseil d'Administration de l'UNPI
- M. Gérard HENRIOT**, Président de LA SOCIETE MUTUELLE D'ASSURANCE DE BOURGOGNE
Administrateur de l'Association "Evasion Tonique",
Membre du Comité d'Audit du GAMEST
- Mme Aicha ZAHIR**, Pas d'autre mandat,
- M. Benoît STURNY**, Président de BSI Conseil,
Président du GIE GIGAM
Vice-Président de la MUTUELLE ALSACE LORRAINE JURA
Président de la MUTUELLE DE L'EST "La Bresse" Assurances
Administrateur de la MAVIC
- M. Claude WITZ**, Président de la MUTUELLE ALSACE LORRAINE JURA,,
Administrateur de la MUTUELLE DE L'EST "La Bresse" Assurances,
Président du Comité d'Audit du GAMEST
- M. Jean-Pierre SAINT-SULPICE**, Président de La Bressane
- M. Pierre BERGANTZ**, Vice-Président de la MAVIM
Membre du Comité Exécutif de la MAVIM
Membre du Comité d'Audit du GAMEST
- M. Georges FREYBURGER**, Président de la MAVIT
Administrateur de l'Association Adèle Glaubit



Siège social : 6 bd de l'Europe – BP 3169 – 68063 MULHOUSE Cedex – Tél. 03 89 35 49 49 Fax 03 89 35 49 50

www.gamest.fr

